



**Communauté de communes des
Cévennes au Mont Lozère**

En mairie, 48220 – Saint Maurice de Ventalon

tél : 04 66 32 93 30 ; fax : 04 66 45 85 76

cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 26 JUIN 2014
à la salle du conseil de Fraissinet de Lozère**

Titulaires présents :

Fraissinet de Lozère : Jean Pierre ALLIER ; Gilbert ROURE ; Dominique MOLINES ;

Le Pont de Montvert : Alain JAFFARD ; François FOLCHER ; Frédéric FOLCHER ; Stéphan MAURIN ;

St Andéol de Clerguemort : Camille LECAT ; Véronique NUNGE ;

St Frézal de Ventalon : Alain VENTURA ; Jacques HUGON ;

St Maurice de Ventalon : Jean Paul VELAY ; Michel RIOU ; Matthias CORNEVAUX.

Titulaire absent ayant donné procuration : Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS a donné procuration à Alain VENTURA.

Excusés : Yves COMMANDRE ; Jean Claude DAUTRY

Autres personnes présentes à la réunion :

Dominique MOLINES a été nommée secrétaire de séance.

En préambule à la séance du conseil :

Une visite du chantier de réhabilitation de la Maison de Marie a été organisée.

Le service communautaire de la Cyberbase, Relais de Service Public, Maison de l'Emploi a présenté le bilan d'activité 2014. Entre 2008 et 2014 la fréquentation de ce service s'est accrue de 81%, avec un équilibre homme/femme, axée sur le soutien dans l'emploi et la cohésion sociale. Les autres activités en évolution sont le point d'appui aux associations, le relais du programme « habiter mieux » et la visioconférence qui reste encore peu utilisée. Dans sa démarche qualité, ce service est labellisé « comptoir numérique » par le réseau SO Lozère, réseau destiné aux télétravailleurs.

Fort de ce lieu de ressource qui est très apprécié, différentes perspectives d'évolution peuvent être envisagées telles que le développement de la visioconférence, l'agenda partagé pour les associations ou le renforcement du règlement en lien avec la Loi Hadopi.

Consciente des enjeux de la réforme territoriale, de la nouvelle programmation des aides européennes et malgré un agenda déjà très chargé, Madame la Vice-présidente du Conseil Régional et Conseillère Générale, Sophie PANTEL est venue présenter les nouvelles directives engagées pour la gestion des fonds Européens 2014/2020. Cette nouvelle programmation, pilotée par la Région, sera orientée sur une approche inter-fonds (FSE, FEDER). Pour cela, le Groupement d'Action Local (GAL) devra gérer le FEADER, le LEADER et un autre fond suivant l'appel à projet et les thématiques choisis par cet établissement (relocalisation économique, transport, attractivité des territoires, fracture numérique, ...). Malgré un nouveau seuil de composition pour des périmètres de 20 000 mille habitants, la Lozère bénéficiera à titre dérogatoire d'un seuil à 10 000 mille habitants pour les GAL.

S'agissant, d'une nouvelle programmation européenne, la communauté des communes peut soit se réengager avec le Pays Cévennes qui porte le Gal Cévennes, soit adhérer à un nouveau périmètre de Gal sur le sud Lozère et nord Cévennes.

Enfin, quel que soit la décision de la CCCML, elle devra se faire rapidement car l'accompagnement pour organiser les territoires débute au mois de septembre 2014 pour un appel à projet porté par les Gal au 1^{er} trimestre 2015.

M. le président ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint, que le conseil peut valablement délibérer.

Approbation du compte-rendu du 15 mai 2014

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Le Président propose à l'assemblée d'ajouter les points n°18 à 23 à l'ordre du jour de la présente séance :

- **Convention de partenariat avec l'ONF**
- **ZAE de Masméjean : avenant 1 travaux de terrassement**
- **Maison de Marie : avenant 3 au lot 1 – Gros œuvre**
- **Maison de Marie : avenant 1 au lot 5 – Menuiserie extérieure**
- **Maison de Marie : avenant 1 au lot 11 – Serrurerie**
- **Maison de Marie : Bail**

Accepté à l'unanimité

Le Président informe l'assemblée de sa décision n°001-2014 attribuant le marché de travaux pour l'aménagement de la ZAE de Masméjean – Travaux de chaussée à l'Ets TPCR – 30630 pour un montant de 18 823.00€ht.

1. Association Trait d'Union : Evolution de la structure – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Lors du Copil Enfance et jeunesse et de l'Assemblée Générale, l'Association Trait d'Union (TU) a présenté ses besoins d'évolution en matière de fonctionnement du service enfance comme suit :

1. Evolution du temps de travail du poste de coordinateur d'un 10h vers un 15h hebdomadaire,
2. Demande de la Communauté de Communes De la Cévenne Des Hauts Gardons d'augmenter d'un jour l'ouverture de la crèche de Ste Croix Vallée Française et de deux jours d'ouverture la crèche de St Etienne Vallée Française,
3. Demande de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère d'ouvrir la crèche de St Fréal de Ventalon un jour hebdomadaire au vu d'un potentiel de fréquentation de 11 enfants.

Afin d'entériner ces modifications, le Président propose au conseil communautaire de valider ces propositions. Il précise que la communauté de communes devra tenir compte dans son budget annexe Enfance et Jeunesse de la charge supplémentaire, des recettes éventuelles de la CCSS.

La CCCML étant liée au contrat enfance jeunesse de la Caisse Commune de Sécurité Sociale (CCSS) qui subventionne une partie des prestations il est proposé à l'assemblée d'autoriser le Président à demander le financement correspondant à la CCSS, établir et signer l'avenant au contrat enfance et Jeunesse.

15 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

2. Association Trait d'Union : service périscolaire – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Lors du précédent conseil communautaire, Stéphan MAURIN a présenté la mise en place des nouveaux rythmes scolaires sur l'école de l'Estournal en confiant ce service à la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère.

Considérant qu'en matière de compétence enfance et jeunesse divers structures et collectivités locales peuvent intervenir, il est proposé à Stéphan MAURIN et Elodie MARTIN de prendre tous les renseignements nécessaires pour organiser un montage administratif et juridique pertinent de cette compétence.

3. Union Départementale des Associations Familiales : Adhésion RAM – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président présente à l'assemblée l'action de L'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).

Cette association est une structure qui coordonne les Relais d'Assistantes Maternelles sur le département. Il précise qu'adhérer à l'UDAF permettrait aux assistantes maternelles résidant sur le périmètre communautaire de bénéficier de ce service. Le relais d'assistante maternelle est un lieu de vie, de rencontres et d'animations collectives pour les parents, les enfants et les assistantes maternelles. Sans accueillir les enfants comme une crèche, cette association a pour mission de créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité de l'accueil des enfants à domicile.

Le Président propose au conseil communautaire d'adhérer à l'UDAF à compter du 1^{er} septembre 2014 pour une durée d'un an et de l'autoriser à signer la convention afférente.

15 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

4. Espinas – Réhabilitation ruines : attribution du lot n°6 – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle que suite à la consultation des entreprises pour la réhabilitation de ruines à l'Espinas la commission des marchés propose à l'assemblée d'attribuer le lot n°6 - Doublages, cloisons et peinture suivant le rapport d'analyse des offres.

Il propose à l'assemblée d'attribuer le lot n°6 - Doublages, cloisons et peinture à la Sarl DOS SANTOS BARROSO - 48400 FLORAC, pour un montant de 39 911.25€ ht et de l'autoriser à signer les marchés, ainsi que toutes les pièces relatives à leur exécution.

15 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

5. Hameau de l'Espinas : Modification du plan de financement – rapporteur Camille LECAT

Le Vice-président délégué, Camille LECAT, informe le conseil communautaire que l'ensemble des lots relatifs à l'opération de réhabilitation du hameau de l'Espinas sont attribués, ce qui permet de définir plus précisément le coût de l'opération.

Après exposé de la situation financière, le Vice-Président propose à l'assemblée d'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel comme suit :

**REHABILITATION DU HAMEAU DE L'ESPINAS
plan de financement prévisionnel**

Désignation	Montant HT
<u>Construction d'un hangar</u>	
TRAVAUX	150 000,00
MAITRISE D'OEUVRE : Publications, Notice d'opportunité, mission géomètre, mission SPS, mission contrôle technique, maîtrise d'œuvre	15 509,92
Sous total 1 : construction d'un hangar	165 509,92
<u>Construction bâtiment principal</u>	
GROS ŒUVRE, VRD - Maçonnerie, serrurerie, pierre sèche, edf	141 593,64
CHARPENTE, MENUISERIE, COUVERTURE : Charpente, menuiseries int./etx.	138 042,81
SECOND OEUVRE : Electricité, Plomberie, Sanitaire, chauffage, Poêle à granulés, doublage, cloisons, peinture	85 389,08
MAITRISE D'OEUVRE : Publications, Notice d'opportunité, mission géomètre, mission SPS, mission contrôle technique, maîtrise d'œuvre	36 866,68
Sous total 2 : construction bâtiment principal	401 892,21
<u>Sentier d'interprétation</u>	
Etude	14 000,00
travaux de fourniture et pose de panneaux	6 000,00
sous total 3 : sentier d'interprétation	20 000,00
TOTAL DES DEPENSES	587 402,13

Financeurs	destination	dépense éligible	Subvention accordée	Ventilation subvention	taux de financement
------------	-------------	------------------	---------------------	------------------------	---------------------

				Hangar	Bat. principal	Sentier	/ ensemble
Préfecture de la Lozère - DETR	Hameau	571 870,00	137 396,34	73 343,73	60 052,61	4 000,00	23,39%
Région LR	bâtiment principal	344 290,89	98 848,00	./.	98 848,00	./.	16,83%
Conseil Général	Hangar + bat. Ppl	562 746,00	112 270,00	57 706,00	54 564,00	./.	19,11%
Gal Cévennes LEADER - FEADER	Bat. Ppl+ sentier	397 870,00	86 794,76	./.	78 994,76	7 800,00	14,78%
Parc National des Cévennes	Bat. Principal	138 030,11	29 054,40	./.	29 054,40	./.	4,95%
	Sentier	20 000,00	4 200,00	./.	./.	4 200,00	0,72%
TOTAL DU FINANCEMENT			468 563,50	131 049,73	321 513,77	16 000,00	79,77%
CCCML autofinancement à 20%			117 480,43	33 101,98	80 378,44	4 000,00	20,00%
CCCML autofinancement supplémentaire			1 358,21	1 358,21	./.	./.	0,23%
TOTAL RECETTES			587 402,13	165 509,92	401 892,21	20 000,00	100,00%

Considérant que la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère a reçu des avis défavorables et une minoration des subventions de divers financeurs,
 Considérant que le GAL Cévennes n'a pas définitivement accordé son partenariat financier au titre du LEADER/FEADER, il propose à l'assemblée de solliciter le GAL Cévennes sur la base du plan de financement ci-dessus exposé.

15 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

6. Espinas – Réhabilitation ruines : Avenant 1 lot 9 - Plomberie– rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle à l'assemblée que le lot n°9 du marché pour la réhabilitation de ruines à l'Espinas est attribué à l'EIRL NATALI - 48160 Le Collet de Dèze. Il expose l'opportunité de choisir la variante 3.7 - ballon à tampon mixte solaire/électrique et propose à l'assemblée d'établir l'avenant n°1 au lot 9 - Plomberie comme suit :

Travaux en moins : 4 301.00€ ht

Travaux en plus : 4 708.00€ ht

Total 407.00€ ht

15 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

7. Espinas – Construction hangar : Avenant 3 lot 3 – Menuiseries ext./int. – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle à l'assemblée que le lot n°3 du marché pour la construction du hangar à l'Espinas est attribué à l'Ets REY Bruno, et expose la nécessité de régulariser le montant du marché suite à l'annulation de travaux relatifs à une trappe d'accès aux combles.

Il propose à l'assemblée d'établir l'avenant n°3 au lot 3 - Menuiseries ext./int. en moins-value de 160.00 € ht.

15 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

8. Maison de Marie : Avenant 1 lot 12 – Enduits extérieurs / intérieurs– rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle à l'assemblée que le lot 12 - Enduits extérieurs et intérieurs est attribué à l'entreprise FACADE PLUS. Il précise que les opérations préalables de réception des travaux présentent les travaux en moins et en plus et propose à l'assemblée d'établir l'avenant n°1 au lot 12 - Enduits extérieurs et intérieurs comme suit :

Travaux en moins : 1 258.00€ ht

Travaux en plus : 339.75€ ht

Total - 918.25€ ht

15 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

9. Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle à l'assemblée que la loi de finances pour 2012 n°2011-1977 du 28 décembre 2011 a instauré un fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), et qu'il y a lieu de définir les critères de répartition des contributions et des attributions entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale en application du 5° du I de l'article L.2336-3 (**contributions**) et du II de l'article L.2336-5 (**attributions**) du code général des collectivités territoriales.

Il propose à l'assemblée de réaliser cette répartition comme les années précédente en laissant la contribution au titre du FPIC intégralement à la charge de la communauté de communes, et l'attribution intégralement versée à la communauté de communes.

15 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

10. Fondation du patrimoine : adhésion 2014 – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président propose à l'assemblée d'adhérer pour l'année 2014 à la Fondation du Patrimoine qui soutient, par son action, les édifices non protégés et menacés de disparition. La cotisation annuelle pour une collectivité de moins de 1000 habitants s'élève à 50€ minimum.

15 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

11. ADDA Scènes Croisées : convention 2014– rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président présente au conseil communautaire l'ADDA Scènes Croisées qui a pour but de développer la création artistique contemporaine dans les secteurs des arts vivants en organisant de manière fédératrice un réseau de diffusion. La communauté de communes, acteur engagé de la promotion de la culture sur le territoire, a développé sur les années précédentes un partenariat avec l'ADDA pour certaines actions. Le soutien financier de la CCCML serait défini à hauteur de 25% du budget annuel de 6000€ maximum (hors billetterie) sur présentation des factures correspondantes.

Il propose au conseil communautaire de renouveler cette convention pour l'année 2014. Véronique NUNGE est nommée coordonnatrice.

15 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

12. Annulation de la délibération 84_2013 – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle à l'assemblée que dans sa délibération 84-2013, le conseil communautaire a décidé d'intégrer les travaux de modification du chemin de Stevenson à hauteur du PR de Malevrière. Ces travaux, initialement estimés à 1000€ avec un financement de l'ONF, s'avèrent plus onéreux pour atteindre, environ 4000€ ht sur devis. Au vu de ce nouvel élément, le Président propose une modification moins onéreuse et tout aussi intéressante. Il convient donc d'annuler la délibération 84_2013 relative à la modification d'itinéraire sur le chemin de Stevenson.

15 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

13. Gestion des cours d'eau et milieux humides : Motion du conseil– rapporteur Jean Pierre ALLIER

Après information sur les différents textes relatifs la gestion des cours d'eau et milieux aquatiques, le Président expose à l'assemblée les difficultés auxquelles sont soumises les collectivités et les agriculteurs quant à la gestion des cours d'eau et des milieux humides en Lozère et propose :

- De demander au législateur que la notion de cours d'eau fasse l'objet d'une définition plus précise et par là moins soumise à interprétation telle que : « Un cours d'eau est reconnu comme tel lorsque celui-ci est tracé en trait bleu plein ou en pointillé et nommément désigné sur les cartes IGN au 1/25 000° » ;
- De demander aux services de l'Etat que, pour des travaux de faible ampleur à effectuer sur les cours d'eau, les démarches soient simplifiées (ex : chemins ruraux et voies communales, passages busés avec présence de petits cours d'eau) ;
- De demander aux services de l'Etat qu'il n'y ait pas de régime de déclaration et d'autorisation préalables dès lors qu'une démarche d'entretien de rase ou de drain existant est entreprise afin de garantir la fonctionnalité de ces ouvrages et donc de permettre un bon écoulement des eaux ;
- De soutenir les démarches tendant à ce que :
 - les travaux d'entretien de drains, rases ou cours d'eau s'effectuent hors des périodes de frai :
 - pour les truites : du 15 octobre au 30 novembre,
 - pour les grenouilles : du 15 février au 30 mars ;

- les rases, d'origine anthropique par définition, ne soient en aucun cas considérées comme cours d'eau ;
- le dimensionnement des rases soit en adéquation avec le matériel existant ;
- les collectivités et riverains puissent effectuer les travaux de désensablage et d'enlèvement des embâcles, végétaux ou tout autre matériau comme la législation et la réglementation les obligent pour veiller au bon écoulement des cours d'eau, notamment suite à des périodes de fortes crues ;
- la création de points d'eau dans les parcelles se fasse sans autorisation dans le but premier de soulager les réseaux AEP des collectivités fortement sollicités, mais aussi dans l'optique de réduire l'impact écologique en cessant les voyages des engins motorisés comme les tracteurs ;
- la réalisation des réserves d'eau soit possible à partir des trop plein des réseaux AEP
- De demander une vraie prise en compte et valorisation de l'irrigation gravitaire et la gestion de l'irrigation par un Organisme Unique (OU) départemental.

15 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

14. Contrat Educatif Local : Attribution des subventions– rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle à l'assemblée que le Comité des financeurs s'est réuni le 11 juin 2014 pour étudier le budget prévisionnel des CEL 2013/2014. Il précise que sur proposition du comité des financeurs, les subventions CEL peuvent être attribuées aux associations comme suit :

Porteur de Projet	Action	N° action	Montant	
			CCCML	DRAC
APE école du Pont de Montvert	Le monde des Insectes	1	100.00	
	Eco-école : les solidarités	2	100.00	
	La musique : histoire d'un art collectif	3	300.00	500.00
	Ski de fond	4	100.00	
	Voyage scolaire : classe transplantée sur une péniche	7	100.00	
APE école des Abris	Eco-école : l'énergie	8	200.00	
	Voyage scolaire : Lyon	9	400.00	
Epi de Mains	Animation week-end : ensemble petits et grand	11	150.00	
	Le café des parents	12	200.00	
Entente cantonale de football	Ecole de football	13	800.00	
Foyer rural « REGAIN »	Atelier théâtre pour les enfants	14	150.00	
	La véritable histoire du haricot magique	15	100.00	
	Spectacle « le cabaret du petit monde »	16	50.00	
Gymnastique volontaire vous va si bien	Gymnastique d'entretien et d'expression	17	300.00	
Rgrpt des écoles de la vallée longue	Regroupement	19	100.00	
	Danse et littérature	20	100.00	150.00
Trait d'Union	Séjours multisports	22	300.00	
	Arts plastiques : créer son blason	23		500.00
	Gym câline pour les tout petits	24	200.00	
	Eveil musical pour les tout petits	25	100.00	
	Arts du cirque	26	200.00	
	Animation lecture	27	230.00	200.00
	Croisière fluviale	28	500.00	
	Séjour sport d'hiver massif du Sancy	29	700.00	
	Foyer rural Passe Montagne	30	200.00	
Total subvention			5 680.00	1 350.00

Afin d'aider les associations dans la gestion de leur trésorerie, le Président rappelle que la CCCML peut solliciter les subventions auprès de la DRAC Languedoc Roussillon pour un montant global de 1 350.00€ afin de les reverser aux associations.

Considérant la décision à prendre et l'engagement personnel qu'ils peuvent avoir au sein des associations citées ci-avant, Camille LECAT, Véronique NUNGE, Frédéric FOLCHER, Jacques HUGON et Stéphan MAURIN, ne prennent pas part au vote qui suit.

Après en avoir délibéré,

10 VOIX POUR, 5 ABSTENTIONS, ADOPTE

15. Subventions 2014 – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président informe l'assemblée que la communauté de communes a réceptionné des demandes de subvention pour 2014. Il rappelle que la CCCML, pour les années précédentes, n'accordait pas de subvention en dehors du Contrat Educatif Local, exception faite pour les projets économiquement et culturellement d'envergure pour le territoire.

Force est de constater qu'à ce jour, les demandes de subventions sont plus nombreuses et la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère ne peut pas répondre favorablement à l'ensemble des porteurs de projets.

Stéphan MAURIN interpelle le conseil communautaire sur les difficultés rencontrées par le Dredi's Café pour maintenir une presse régulière sur le territoire. D'une part, la livraison par la Poste depuis Florac des journaux et magazines est facturée, d'autre part, le dimanche, les gérants doivent se rendre à Florac pour récupérer ces revues. Les élus de la CCCML se proposent, à l'avenir, de soutenir ce commerce dans ses démarches avec la poste pour que le tarif de la livraison des journaux et magazine ne soit pas aussi élevé. Enfin, pour une prise de conscience des usagers et des pouvoirs publics sur cette situation lourde de conséquence, Stéphan MAURIN, référent de ce dossier, s'engage à faire paraître un article de presse.

Jean Pierre ALLIER présente à l'assemblée le projet de l'association sur le chemin de R. L. Stevenson qui doit fêter ses 20 ans en 2014. Il rappelle que cette association est un acteur majeur dans le tourisme local et que l'anniversaire reste un évènement exceptionnel.

Il présente la demande de l'association des métiers d'art qui s'avère être un acteur économique et culturel de grande importance sur le territoire. Au fil des années, cette manifestation ne perd pas en fréquentation, au contraire, elle ne cesse de démontrer sa notoriété grandissante. C'est à ce titre que soutenir cette association est essentiel pour notre développement.

Ainsi, il est proposé, à titre exceptionnel, d'attribuer les subventions 2014 comme suit :

Porteur du projet	Activité à financer	Subvention demandée
DREDI'S CAFE	Participation pour le maintien au fonctionnement de la presse papier sur le territoire	1 000.00
Association Le chemin de Stevenson	Organisation des 20 ans de l'association	500.00
Festival des métiers d'Arts	Festival 2014	700.00
Total subvention		2 200.00

15 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

16. Etat d'avancement des projets en cours : Maison de Marie, Hameau de l'Espinas, ZAE de Masméjean, Gendarmerie du Pont de Montvert, La cure du Pont de Montvert, Lozère Ingénierie,

Maison de Marie : La réception des travaux a été effectuée le 23 juin 2014 en présence du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre et des entreprises. La promotion de la disponibilité des lieux sera faite par Lozère Développement à l'appui de photos et films, dans l'attente d'un porteur de projet.

Hameau de l'Espinas : La réception du hangar a été effectuée en présence du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre et des entreprises. En ce qui concerne la partie haute (ou bâtiment principal), le terrassement est terminé malgré un problème de roche friable engageant des travaux supplémentaire de déblais et enrochement.

ZAE de Masméjean : Les travaux du mur en pierre sèches devraient commencer la première semaine de juillet. Les travaux d'enrobage de la chaussée seront exécutés d'ici l'automne.

Construction de la gendarmerie du Pont de Montvert : Les travaux de construction avance rapidement. La partie logement étant bientôt hors d'eau.

La Cure du Pont de Montvert : Le Président s'est rendu à une réunion organisée par la Poste à Mende pour présenter de nouveaux services à la population. Malgré cette volonté de maintenir et diversifier ces services, la Poste a informé la CCCML de son refus de déplacer ces locaux à la Cure du Pont de Montvert au motif que le loyer serait trop élevé et préférant engager de gros travaux dans les locaux actuels. Un nouveau rendez-vous devrait être mis en place entre le référent de la Poste et les élus pour défendre ce projet.

17. Compte-rendu

Compte rendu du conseil d'administration de la Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale de la Lozère – Rapporteur Jean Pierre ALLIER.

Compte rendu du Pays Cévennes – Rapporteur Jean Pierre ALLIER.

Compte rendu Projet de GAL Sud Lozère / Rapprochement EPCI – Rapporteur Camille LECAT.

Considérant l'ordre du jour, les comptes rendu sont reportés à une séance ultérieure.

18. Convention de partenariat avec l'ONF - rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président informe l'assemblée que dans le cadre de sa compétence d'aménagement et de gestion du site de la Goudesche, la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère doit pourvoir à l'entretien de ce site. La CCCML ne possédant pas les moyens humains et matériels, il propose à l'assemblée de signer une convention de partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF) pour une durée de 3 ans et un montant annuel de 1 400€ ht.

15 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

19. ZAE de Masméjean : avenant 1 travaux de terrassement - rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle que le marché de terrassement de la ZAE de Masméjean est attribué à l'Ets GALTA. Il informe que vu la nature des travaux exécutés et le remplacement de matériel initialement prévus par d'autres, une décision portant un avenant au marché sera prise dans les prochains jours. Cet avenant aura pour objet l'ajout de matériel au bordereau de prix unitaire.

20. Maison de Marie : avenant 3 au lot 1 – Gros œuvre - rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle que le lot 1- Gros Œuvre est attribué à l'entreprise CHAPELLE - 48400 COCURES. Il précise que les opérations préalables de réception des travaux présentent les travaux en moins et en plus comme suit :

Travaux en plus : 1 690.00 € ht

Travaux en moins : 7 630.50 € ht

Total : - 5 940.50 € ht

Il propose à l'assemblée d'établir l'avenant n°3 au lot 1 - Gros œuvre en moins-value de 5 940.50€ ht.

15 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

21. Maison de Marie : avenant 1 au lot 5 – Menuiserie extérieure - rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle que le lot 5 - Menuiseries intérieures est attribué à l'entreprise PLAGNES - 48220 Fraissinet de Lozère. Il précise que les opérations préalables de réception des travaux présentent les travaux en moins et en plus comme suit :

Travaux en moins : 780.00€ ht

Travaux en plus : 1 270.44€ ht

Total 490.44€ ht

Le président propose à l'assemblée d'établir l'avenant n°1 au lot 5 - Menuiseries intérieures en plus-value de 490.44€ ht.

15 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

22. Maison de Marie : avenant 1 au lot 11 – Serrurerie - rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle que le lot 11- Serrurerie est attribué à l'entreprise GAILLARD Serge - 48300 LANGOGNE. Il précise que les opérations préalables de réception des travaux présentent les travaux en moins et en plus comme suit :

Travaux en plus : 998.00 € ht

Travaux en moins : 228.00 € ht

Total : 770.00 € ht

Le président propose à l'assemblée d'établir l'avenant n°1 au lot 11 - Serrurerie en plus-value de 770€ ht.

15 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

23. Maison de Marie : Bail - rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président informe l'assemblée que la réhabilitation du bâtiment en bureau-logement sur la commune de Fraissinet de Lozère est en cours de réception.

Il rappelle que la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère, compétente en matière d'action économique, est appelée à valoriser ce bien notamment par l'aide à l'installation de porteur de projet économique.

A ce titre, il propose au conseil d'autoriser le principe de location de ce bien selon les modalités suivantes :

Location d'un bâtiment situé à Fraissinet de Lozère, Village - 48220, à usage mixte et pour une durée de 3 ans.

Le bâtiment est composé d'un logement d'habitation de type F4 (2 chambres, salle d'eau, cuisine, salle à manger, salon, terrasse et jardin) et d'un local professionnel d'environ 70m² (un atelier en rez de rue et un atelier mezzanine R+1).

Basé sur le principe d'une résidence d'entrepreneur de courte durée, destinée aux porteurs de projet extérieurs au département, le loyer sera progressif afin de soutenir le lancement de l'activité et l'installation de la famille. Au terme de la durée du contrat de location, le porteur de projet devra laisser cette location pour d'autres porteurs de projets.

Période	Logement	Atelier
Année N	350 € ttc	250 € ht
Année N+1	Révision des loyers suivant indice Insee publiés le mois de signature du bail	
Année N+2	Majoration des loyers de 10%	

15 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 0 heures 50.